



EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES VERBAUX

Commune d'ALBIAS

Séance du 30 janvier 2020

Le trente janvier deux mille vingt à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme MAGNANI Véronique, Maire.

Présents : 17

Votants : 18

Absents : 5

Excusés : 1

Procuration : 1

Présents : Mmes/MM. Véronique MAGNANI (Maire), Alain BARBON, Bernard BOUHELIER, Cécile FAGONDE, Yolande FERRERO, Stéphanie FOSSIER, Pierre LOBBE, Eric LONGUEVILLE, Francis MIRC, Michel MONESMA, Jeannette PEDRON, Ghislaine RODRIGUEZ, Daniel ROUCHY, Frédéric SEVOZ, Martine SICARD, Jean-Claude TESSIER, Céline VALETON

Absent(es)/Excusé(es) : Mmes Françoise COLMAGRO, Véronique COYNE, Chantal GUILLOT, Nicole LEVAVASSEUR, Marcelle RONCHINI, et M. Hervé BULFONI

Pouvoirs : Mme Nicole LEVAVASSEUR donne pouvoir à M. Jean-Claude TESSIER

Secrétaire de séance : Céline VALETON

Début de la séance : 20 heures 31

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 12 décembre 2019**

Madame le Maire soumet le procès-verbal à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Contre : 0
- Pour : 15
- Abstention : 3

Approuve le procès-verbal.

- **Travaux**
 - **Travaux d'investissement éclairage public, convention de mandat P.35 stade**

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante que les points 1 et 2 du chapitre travaux soient traités en même temps. Elle précise qu'ils feront l'objet d'un vote unique. Le conseil municipal donne son accord.

Dans ce contexte, Madame le Maire sollicite Monsieur Daniel ROUCHY pour la présentation du dossier. Il explique que les travaux vont de la rue de Tarry jusqu'au lotissement Castet et la route de Loyle. Il s'agit de participer à la remise en état de l'éclairage public. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 1852 euros TTC dont 3.5% de participation du SDE.

- **Travaux d'investissement éclairage public, convention de mandat P.1 bourg**

Monsieur ROUCHY explique qu'il s'agit de renforcer la puissance du transformateur sur les appartements à côté du Temple et à côté du restaurant "Les cinq sens à la toque". Le réseau passera en souterrain. Le coût des travaux est estimé à 2470 euros TTC.

Madame le Maire soumet les 2 projets au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les conventions de travaux proposés par le SDE.

- **Travaux de rénovation de l'école maternelle/avenant au contrat de maîtrise d'œuvre**

Madame le Maire explique que lorsque le marché avait été notifié en novembre 2019, le changement de la chaudière n'avait pas été comptabilisé car les études n'étaient pas suffisamment avancées.

Le montant des travaux avait été évalué à 349 000€ HT pour la partie bâtiment. Elle est donc réévaluée à 381 000 €.

La chaudière sera ainsi remplacée par une pompe à chaleur afin d'améliorer la transition énergétique et dans l'objectif d'avoir deux salles climatisées. Elle soumet le dossier au vote de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.

- **Aménagement du territoire – acquisition foncière**

Madame le Maire explique que la collectivité a reçu plusieurs courriers concernant des acquisitions immobilières, et propose de voter chacune de manière indépendante.

La proposition est acceptée par le conseil municipal.

- **Vente de terrain : demande formulée par Monsieur Philippe ROMAIN**

Madame le Maire présente le chemin situé à l'intersection route de Daynes/FOUGASSET. Elle explique que celui-ci est une voie sans issue, difficile d'accès ce qui complique l'entretien. Un riverain, M. ROMAIN en l'occurrence, est celui qui l'entretient.

Monsieur MIRC attire l'attention sur les démarches administratives à entreprendre dans le cadre de cette vente.

Madame le Maire précise que pour l'instant, il s'agit d'acter le principe de la vente du chemin au prix du terrain agricole actualisé. Elle conclut que les 3 riverains concernés par ce chemin seront contactés, avant la vente, par un courrier qui précisera les modalités de vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la vente du chemin selon les conditions susvisées.

- 20 heures 55 : Arrivée de Monsieur SEVOZ Frédéric

- **Acquisition foncière / Achat des terrains appartenant à Monsieur GARRIGUES**

Madame le Maire explique qu'il s'agit d'une mise à jour au niveau du cadastre. Dans ce cas, il s'agit de parcelles appartenant à Monsieur Denis GARRIGUES, elles sont cadastrées...

Madame le Maire propose leur acquisition par la commune, le prix de vente correspondra aux frais d'actes toutes taxes incluses.

- **Acquisition foncière / Achat par la commune des terrains appartenant à Messieurs LEYGONIE**

Madame le Maire présente les parcelles concernées et les situe sur un plan :

- Elles se trouvent au niveau de l'accès d'urgence à l'autoroute, en pleine nature, ce qui permettrait la construction de la maison de la nature
- Ces terrains sont attenants aux accès d'autoroute
- Ils ont une superficie de 1,9063 hectare.

Les vendeurs demandent un prix de 8 000 euros/l'hectare. Madame le Maire propose de faire une offre entre 7 000 et 8 000 euros/l'hectare.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'achat de ces parcelles.

- **Questions diverses**

Madame le Maire annonce :

- Le prochain conseil municipal se déroulera le mardi 18 février 2020
- Le conseil municipal prévu le 27 février 2020 est maintenu
- La présentation de VILLAGE CITOYEN aura lieu le mardi 18 février 2020 à 19 heures

Monsieur MIRC précise sa demande de délibération formulée auprès des services et reconnaît que la formulation initiale « délibération portant prime annuelle » en lieu et place de délibération portant « suppression de la prime annuelle » prêtait à confusion.

Monsieur TESSIER informe qu'un volet est sur le point de tomber dans la rue Saint Georges.

Madame le Maire répond que le constat avait été fait dans la matinée et qu'elle demanderait aux agents que ce volet soit démonté.

Madame le Maire remercie le conseil municipal.

Fin de la séance : 21 heures 24